

2023



**Sud
Roussillon**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

SOMMAIRE

I LOI DE FINANCES 2023.....	4
I - 1 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS	4
I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026	7
II ENJEUX 2022-2023.....	9
II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS	9
II - 2 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE » ET PROMOTION DU TERRITOIRE.....	12
II - 3 - LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	18
III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022	23
III - 1 - LA FISCALITÉ.....	23
III-1.1 SIMULATION DE LA TEOM 2023.....	23
III-1.2 LA GEMAPI	24
IV LA DETTE 2023	25
IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL.....	25
IV - 2 - BUDGET EAU.....	25
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT	25
V LE BILAN 2022	26
V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2022	26
V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2022	27
V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2022)	28
VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	30
VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL	30
VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU.....	33
VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT.....	34
VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI.....	35
VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON	36
VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL.....	36
VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU	36
VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.....	37
VII - 4 - LE BUDGET DE LA GEMAPI.....	37
VII - 5 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2022.....	38
VII - 6 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	41
VII - 7 - COMMUNICATION.....	47

I LOI DE FINANCES 2023

I - 1 - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

La loi de finances pour 2023 a été promulguée le 31 décembre 2022 .

Elle contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives. Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation, pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023, passent par l'attribution d'une fraction de TVA.

Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € (le texte adopté limite son application à 2023).

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

De manière générale, il y a une hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités dans la LFI 2023 (+3,9 % soit un total de 110 milliards).

▽ PRÉLÈVEMENTS OPÉRÉS SUR LES RECETTES (PSR) DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2023

Les PSR s'élèvent à 45,59 milliards €.

Cette évolution est essentiellement due :

- aux 1 500 millions € (nouveau filet de sécurité 2023) versés aux collectivités pour faire face à la croissance des prix de l'énergie
- aux 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- à l'augmentation anticipée de 200 millions € du FCTVA en 2023
- à la hausse de 183 millions € de PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels
- à l'augmentation prévisionnelle de 47,5 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 15 millions € de deux dotations : la DC RTP et la DTCE au titre de la minoration des variables d'ajustement

La DGF 2023 évolue et atteint un montant de 26,9 milliards €

L'évolution du montant de la DGF par rapport à 2022 s'explique par :

- l'abondement de 320 millions €
- la minoration de la DGF des départements de Seine-Saint-Denis et des Pyrénées-Orientales par rapport à 2022 (recentralisation du financement du RSA dans ces départements en 2022)

▽ STAGNATION DES DOTATIONS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL EN 2023 SAUF LA DSIL

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

▽ MAJORATION POSSIBLE DE LA DETR ET DE LA DSIL

Il est décidé en LFI que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL, afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

▽ FILET DE SÉCURITÉ

La loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

La Communauté de Communes Sud Roussillon n'est pas éligible à cette aide.

▽ CRÉDIT DU BUDGET GÉNÉRAL DONT LE « FONDS VERT »

Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :



- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...)
- plusieurs dossiers ont été déposés par la Communauté de Communes Sud Roussillon et ses communes (rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public)

Le Préfet a également annoncé aux Maires de Sud Roussillon qu'un guichet unique avait été mis en place pour l'ensemble des dispositifs de soutien (DSIL, DETR, Fonds Vert...).

▽ PÉRÉQUATION HORIZONTALE : MODIFICATIONS DE RÉPARTITION DES FONDS DE PÉRÉQUATION

Concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la LFI apporte les ajustements suivants :

- suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC pour cause d'un effort fiscal inférieur à 1,
- élargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales et les communes qui perdraient le bénéfice du reversement. En effet, la LFI 2023 crée une garantie pérenne de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 ans : 90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité.

PM : Montant FPIC 2022 : 935 396 € (dont 308 317 € Sud Roussillon).

Concrètement, la Communauté de Communes Sud Roussillon et ses six communes peuvent prévoir dans leur BP 2023 90 % de la ressource FPIC 2022 (principe de prudence, même si nous espérons ne pas sortir du dispositif en 2023).

PM : rang 725 sur 745 éligibles en 2022.

▽ SUPPRESSION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

Cette mesure vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA.

Chaque année, la fraction de TVA sera constituée de deux parties :

- un montant fixe qui correspond à la compensation,
- la dynamique de TVA alimentera un fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie (critères à définir) entre les collectivités pour les inciter à maintenir l'attractivité économique de leur territoire.



▽ VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte en 2023.

Il y a un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition. C'est pourquoi cet article décale de deux ans (en 2025) la prise en compte de cette actualisation afin de s'assurer qu'elle ne conduise pas à une hausse trop élevée.

▽ VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION

Au regard du décalage de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également repoussé de deux ans (1^{er} janvier 2028).

Les bases de la taxe foncière augmentent de 7,1 % en 2023.

▽ COMPTE FINANCIER UNIQUE

La mise en œuvre du compte financier unique (CFU) fait l'objet d'une expérimentation par des collectivités s'étant portées volontaires. Sud Roussillon en fait partie et son 1^{er} CFU (2022) sera voté cette année.

Cet article ouvre une nouvelle phase pour se porter candidat et expérimenter le CFU sur les comptes de l'année 2023. Les collectivités volontaires doivent se faire connaître avant le 30 juin 2023.

▽ CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Le CNFPT est financé en partie par l'État pour les frais de formation des apprentis employés par les collectivités.

D'ici fin 2025, la part de l'État va diminuer pour être remplacée par un financement pris en charge par les collectivités territoriales. Les modalités en seront fixées ultérieurement.



I - 2 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

Ce plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la période 2020-2026 est un document d'orientation.

Les crédits sont présentés à l'échelle du mandat mais la répartition annuelle est votée lors du budget primitif.

Cette répartition solidaire est validée par les élus des 6 communes et sert le projet de territoire.

Une enveloppe de 31 M€ est définie pour les compétences Eau, Assainissement et le Budget Général.

Pour la GEMAPI, outre les programmes à valider en partenariat avec le syndicat du Réart (et financés pour partie par la taxe GEMAPI), une enveloppe spécifique de 1 M€ est inscrite pour le dragage du port (fréquence biennale avec un coût approximatif selon le cubage de 300 000 €).

L'économie est également traitée à part (zone économique sur Montescot et sur Corneilla-Del-Vercol, zone de Las Hortes à Saint-Cyprien, projets de tiers lieux et autres espaces de coworking ou pépinière...).

Il est désormais acté que dans le cadre du contrat territorial (bourg centre, littoral 21...) il y aura une participation systématique de Sud Roussillon (pourcentage à définir au cas par cas).



▽ PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

	TOTAL 2020-2026	MONTANT EAU ET ASSAINISSEMENT	MONTANT BUDGET GÉNÉRAL	GEMAPI
EQUIPEMENTS COMMUNS	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	
ALÉNYA	2 540 000,00 €	1 057 600,00 €	1 482 400,00 €	
CORNEILLA-DEL- VERCOL	1 340 000,00 €	611 300,00 €	728 700,00 €	
LATOIR-BAS-ELNE	2 545 831,00 €	914 200,00 €	1 631 631,00 €	
MONTESCOT	982 343,00 €	443 500,00 €	538 843,00 €	
SAINT-CYPRIEN	16 322 600,00 €	8 481 300,00 €	6 841 300,00 €	1 000 000,00 €
THÉZA	1 269 226,00 €	492 100,00 €	777 126,00 €	
TOTAL	31 000 000,00 €	12 000 000,00 €	18 000 000,00 €	1 000 000,00 €

II ENJEUX 2022-2023

II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DEFIS

▽ LE PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2026 » ET LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique de l'AURCA (l'Agence d'Urbanisme Catalane), la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire dénommé « Horizon 2026 » qui affiche 3 ambitions déclinées en plusieurs orientations.

3 ambitions
10 orientations



+ DEUX FILS CONDUCTEURS

- (*) Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine (en lien avec le Plan Littoral 21)
- (*) Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement (en lien avec le dispositif bourg-centre)

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le **défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.**

✚ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

Pour rappel, le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- ↳ la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ↳ l'adaptation au changement climatique ;
- ↳ la sobriété énergétique ;
- ↳ la qualité de l'air ;
- ↳ le développement des énergies renouvelables.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

L'Agence d'URbanisme Catalane (AURCA) a été missionnée pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Le PCAET a été validé en Conseil communautaire en fin d'année 2021 puis a été transmis au préfet de Région, à la Région et à l'autorité environnementale pour avis.

Il doit faire l'objet d'une consultation citoyenne puis être adopté en conseil communautaire et enfin mis à disposition du public.

La stratégie de reconquête des bourgs-centres

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire quant à l'ambition et au fil conducteur relatifs au renforcement et l'attractivité des centralités, la Communauté de communes a par ailleurs confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. Dans un deuxième temps, des stratégies communales centres-bourgs ont été identifiées prenant en compte les spécificités communales intrinsèques et leurs problématiques, en adéquation avec le projet de territoire.

Par la suite, les phases pré-opérationnelles puis opérationnelles sur la rénovation urbaine et la valorisation patrimoniale, la requalification de l'espace public et la gestion des modes de déplacements pourront alors être enclenchées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération.



Politique Habitat

Bien qu'elle ne dispose pas à ce jour de la compétence Habitat, la Communauté de communes, dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'AURCA, souhaite définir une politique d'aménagement et de développement en matière d'habitat à l'échelle du territoire.

Au préalable, un état des lieux orienté sur les problématiques de l'habitat doit être élaboré, afin par la suite, de définir des orientations générales et d'identifier les différents outils mobilisables en fonction des enjeux et des échelles d'intervention.

✚ La Loi climat et résilience et le zéro artificialisation nette (ZAN)



La loi Climat et résilience du 21 août 2021 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, objectif qui doit se traduire dans les documents d'urbanisme par une réduction progressive des surfaces artificialisées.

Elle fixe un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années, soit à horizon 2031.

Le SCOT Plaine du Roussillon qui n'est pas encore conforme à la loi Climat fixe déjà un objectif de modération d'espace assez ambitieux pour s'inscrire dans la dynamique de la loi. Ainsi, il fixe un objectif de modération de la consommation d'espaces à l'échelle de la Communauté de communes sur 15 ans : 50 % de modération de la consommation sur 10 ans (2021/2031) et 20 % de l'artificialisation sur 5 ans... quelle qu'en soit la destination Il laisse aux communes la responsabilité de décliner cet objectif dans leur PLU.

Une enveloppe foncière est ainsi attribuée à chaque EPCI par le SCOT, à charge pour celui-ci de la répartir dans un Plan local de l'Habitat (PLH).

La Communauté de communes sud Roussillon ne disposant pas de PLH, les maires ont tout de même souhaité acter une stratégie de développement intégrant ces nouveaux impératifs et la formaliser dans une charte en cours d'approbation que chaque commune s'engagera à respecter (délibération des 6 conseils municipaux et du conseil communautaire courant mars-avril 2023).

✚ La politique partenariale avec l'Etat et les collectivités

Le **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** conclu avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, est arrivé à échéance. L'élaboration d'un nouveau contrat est en cours.

Ce contrat-cadre qui permet d'obtenir des subventions fixe des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans, dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O)

En fin d'année 2021, la communauté de Communes a signé avec l'Etat un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Le contrat ainsi signé reprend les enjeux identifiés dans le projet de territoire et sera effectif jusqu'en 2026.



✚ Etude relative à la transition gérontologique



Consciente de l'avancée en âge de la population, la Communauté de communes a décidé de prendre en compte la « transition gérontologique » dans ses politiques publiques avec pour objectif de prévenir l'isolement et maintenir l'autonomie.

Pour ce faire, elle a missionné un bureau d'études spécialisé pour élaborer aux côtés des communes une stratégie pluriannuelle touchant aux domaines de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat, de la mobilité, de l'offre en santé, de l'accès aux commerces et aux choix de consommation, de l'offre culturelle, des relations sociales...

II - 2 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE » ET PROMOTION DU TERRITOIRE

▽ L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Conformément à la loi climat et résilience du 21 août 2021, la communauté de communes a l'obligation d'établir un inventaire des ZAE. Celui-ci devra comporter :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

La CCSR s'est engagée dans le processus de réalisation de cet inventaire amené à renforcer la connaissance de son foncier économique. Ainsi, comme le prévoit la loi, une consultation des propriétaires et occupants des zones a été réalisée en juin-juillet 2022.

Cet inventaire permettra d'identifier les besoins des ZAE en matière d'aménagement, leur potentiel économique, voire la mise en œuvre d'une opération de revitalisation.

✚ LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LAS HORTES À SAINT-CYPRIEN

En prolongement immédiat de la Zone d'Activités Économiques Las Hortes 1 sur la commune de Saint-Cyprien, dont l'intégralité des parcelles sont désormais commercialisées et en cours d'achèvement de construction, deux extensions attenantes vont être réalisées au Nord-Ouest des communes de Latour-Bas-Elne et de Saint-Cyprien, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle.

- Pour la **ZAE 2 Las Hortes (Latour-Bas-Elne)**, la « dent creuse » entre Latour-Bas-Elne (dont le PLU a été modifié pour intégrer un règlement uniforme sur l'ensemble des zones du secteur Las Hortes, dont notamment l'absence totale de logement) et Saint-Cyprien, face au cimetière, sera aménagée de façon harmonieuse et durable, et totalement intégrée dans l'environnement immédiat. Elle sera dotée d'une voirie traversante apaisée connectée à la ZAE 1 et débouchera directement sur le giratoire de la forêt intercommunale. 10 805 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 14 lots.
- La **ZAE 1 Las Hortes (Saint-Cyprien)** profitera de ces aménagements en intégrant une zone tampon verte perméable et arborée, propice à la détente, au sport de plein air et au stationnement, et disposera désormais de points d'apport collectifs semi-enterrés de déchets avec vidéosurveillance.
- Pour la **ZAE 3 Las Hortes (Saint-Cyprien)**, la « dent creuse » entre les ateliers municipaux de Saint-Cyprien et la société Louez-Malin, face aux ambulances et à la chambre funéraire Jalabert, sera elle-aussi aménagée de façon harmonieuse et durable, et totalement intégrée dans l'environnement immédiat. Elle sera dotée d'un parking complémentaire et d'une voirie interne apaisée (type U) connectée à la rue du Ponent.

5 641 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 8 lots.

Tout le foncier est déjà propriété de la Communauté de Communes Sud Roussillon et les dossiers de consultation des entreprises vont être rapidement lancés en ces temps si difficiles pour les entreprises de VRD et de BTP.

LA ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE MONTECOT

En prolongement immédiat de l'enseigne Intermarché, pleinement concertée et intégrée au dossier (et qui est en cours d'agrandissement sur son assise foncière), sur la commune de Montescot, deux zones d'activités attenantes sont envisagées au Nord/Nord-Ouest et Ouest, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle, et du caractère stratégique de cet axe (notamment routier) Montescot/Bages/Ortaffa/Villeneuve-de-la-Raho.

La zone U au Plan Local d'Urbanisme située au Nord de cette enseigne représentera la première tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités. Elle sera aménagée de façon harmonieuse et durable, totalement intégrée dans l'environnement immédiat, et disposera de mesures environnementales compensatoires. Elle sera dotée d'une voirie interne apaisée multimodale connectée directement au giratoire de la Route Départementale 612 via la voirie interne d'Intermarché réaménagée.

Quelques 10 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 20 lots environ.

Les zones 1AUe et 3AU au Plan Local d'Urbanisme situées au Nord-Ouest et à l'Ouest de cette enseigne constitueront la seconde tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités (après modification voire révision du Plan Local d'Urbanisme). Elle serait aménagée dans les mêmes conditions qualitatives. Elle serait dotée d'une voirie interne apaisée connectée à la voirie de la première zone, voire au chemin du Pa del Sucre pour fluidifier la circulation multimodale. Quelques 18 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seraient découpés à la demande pour un nombre maximum de 30 lots environ.

Une partie du foncier est déjà propriété de la Communauté de Communes Sud Roussillon et de la commune de Montescot. Les dernières acquisitions foncières sont sur le point d'aboutir à l'amiable. En tout état de cause, une procédure de Déclaration de Projet a été engagée par le Conseil de Communauté le 15/02/2023.

LA ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

La réalisation d'une zone d'activité économique est actuellement à l'étude.



LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES SUD ROUSSILLON

La pépinière d'entreprises a fêté son 5^{ème} anniversaire en 2022.

Elle héberge actuellement 4 start-ups :

- la société **VITALE SOURCE France** qui commercialise des systèmes pour le lavage et la désinfection du linge, du sol et des surfaces avec une eau chargée avec de l'Ozone, ainsi que des équipements de filtration d'eau pour la boisson par Osmose inversée qui ont comme particularité de générer de l'hydrogène moléculaire (dihydrogène) <https://www.vitalesourcefrance.com/>.
- La société **Gestion Sports** qui a développé un logiciel de gestion destiné aux dirigeants de clubs sportifs.
- « **Les plantations d'Acapella** », une entreprise agricole qui se lance dans la production et la transformation de thé et de café bio dans le Roussillon <https://www.acapella-store.fr> .
- La société **3D CONCRETE** spécialisée dans l'impression 3D béton pour du mobilier urbain dans un premier temps <https://www.gestion-sports.fr> .



Elle accompagne également dans le cadre de ses missions, plusieurs start-ups :

- **Lucadvisor**, l'amplificateur de conseils des experts comptables : une plateforme innovante visant à répondre aux attentes des clients en facilitant le lien commercial entre l'expert, le client et les partenaires (titre restaurants, fonds de commerces...) <https://www.lucadvisor.com/>.
- **Unit Formation**, un centre de formation en e-learning agréé Qualiopi pour la préparation et le passage de la partie théorique du professeur de Danse sur les volets histoire de la danse, musique et anatomie <https://www.unitformation.com> .

Le comité de pilotage mis en place dès la création de la pépinière, composé de professionnels de différents secteurs (Banque, Avocat, Expert-comptable, notaire, Web-marketeur...), d'un élu communal de Théza et d'agents de la Communauté, se réunit tous les mois pour le suivi des start-ups hébergées à la pépinière, la sélection de nouveaux projets et toute action, réflexion en lien avec le développement économique.



La Communauté de communes a renouvelé son partenariat avec l'association Initiative Pays Catalan (IPC) qui est membre du réseau national Initiative France et qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.



Elle a également conclu un partenariat avec la fondation UPVD qui fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Celle-ci s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants via notamment l'incubateur de l'Université.

De plus, la Pépinière d'entreprises a noué des liens privilégiés avec le Réseau Entreprendre Occitanie, auquel elle a adhéré et le Réseau Trace 66 (Travail de Réflexion et Accompagnement du chef d'Entreprise).

Afin d'assurer au mieux sa mission d'accompagnement, les services de la Pépinière sont en constante relation avec les services de la Région, notamment l'agence de développement économique AD'OCC, et tous les autres organismes qui proposent des aides aux porteurs de projets (BGE- AIRDIE- UPE-CREALIA-CCI...).

L'HÔTEL D'ENTREPRISES AMBITION SUD ROUSSILLON

L'Hôtel d'entreprises Ambition Sud Roussillon est désormais ouvert sur la zone Las Hortes de Saint-Cyprien. Le site est partagé entre des bureaux individuels en location, des salles de réunion modulables et un espace de coworking, à louer à la demi-journée ou à la journée.

Les lieux sont équipés, meublés et fibrés, avec de nombreuses prestations.

Cet Hôtel d'entreprises, pensé comme un complément à la Pépinière d'entreprises Sud Roussillon, s'inscrit dans une politique globale de développement économique. Il est ouvert à toute entreprise ou acteur du territoire. Des formations et des temps d'échange entre entreprises y seront organisés.



LE TIERS-LIEU À ALÉNYA

La création d'un tiers-lieu et d'un espace de coworking au cœur d'Alénia va débiter prochainement.



Ce projet économique et social animera la vie de la commune et l'espace Ecoiffier. Il est intégré à l'offre de Développement économique de la Communauté de communes, déjà représentée par la Pépinière d'entreprises et l'Hôtel d'entreprises, situés à Saint-Cyprien.

Dans ce tiers-lieu, des bureaux en location, des salles de coworking, des outils numériques et matériels à disposition, des lieux pour se réunir et un auditorium pour projeter des films ou organiser des échanges.

En parallèle des services aux entreprises et travailleurs indépendants, le tiers-lieu proposera de l'accueil. Les conseillers numériques y assureront notamment des permanences pour le public et l'accompagnement sur des démarches en ligne. Les locaux seront accessibles à tous les publics (PMR, intergénérationnel, lien avec des associations...).

Ce projet bénéficie du soutien financier du Département et de la Région.

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

La Communauté de communes a recruté un conseiller numérique en 2021. Au départ destiné au grand public, sa mission consistait à l'accompagnement et l'appropriation des usages numériques quotidiens.

Ce rôle étant désormais rempli par deux conseillers numériques détachés par le Département des Pyrénées-Orientales. Son poste est recentré sur les usages numériques à destination des professionnels et acteurs économiques de l'ensemble du territoire Sud Roussillon.

Sa mission est de les conseiller quant à leur présence en ligne, l'utilisation des données par exemple, leur image de marque et leur manière de s'exprimer sur le web. De même que des problématiques sur des logiciels ou plateformes professionnelles peuvent être abordées en rendez-vous.

Ses permanences ont lieu à l'Hôtel d'entreprises Ambition Sud Roussillon, ce qui participe du dynamisme de cet espace et de sa mise en valeur auprès du public économique et des commerçants des six communes.

LES FOULÉES DE SUD ROUSSILLON



En 2023, aura lieu la troisième édition des Foulées de Sud Roussillon, grande course intercommunale lancée en octobre 2020.

Avec un semi-marathon qui traverse cinq de ses six communes, un 10 km, un 5 km, des courses enfants et une randonnée gourmande entre Corneilla-del-Vercol et Montescot, cet événement sportif est avant tout une vitrine de notre territoire. Les Foulées changent chaque année de village départ, afin de mettre en valeur toutes les communes.

Avec plus de 500 coureurs la première édition et plus de 700 l'année suivante, les Foulées sont un succès et attirent des coureurs, des familles et du public.

Afin de mobiliser les acteurs économiques locaux, les Foulées de Sud Roussillon lancent en 2023 un challenge destiné aux entreprises et associations, qui peuvent venir marcher ou courir en groupe.

4 JUIN 2023
ALÉNYA

Les foulées
DE SUD ROUSSILLON

SEMI-MARATHON • 10 KM • 5 KM • COURSES ENFANTS
RANDONNÉE GOURMANDE • MARCHÉ NORDIQUE

INSCRIPTION : WWW.LESFOULEES-SUDROUSSILLON.FR

Alénya
Saint-Cyprien
MUNICIPALITÉ DE TRÉCA
Montescot
running conseil
Perpignan

II - 3 - LES PROJETS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

▽ FIN DES TRAVAUX DE LA VOIE VERTE DE L'AGUILLE DE LA MAR

Projet porté par le Département et Sud Roussillon, la création de la Voie verte de l'Aguille de la mar est sur le point de s'achever.



La tranche 1, de Port Cipriano à Saint-Cyprien jusqu'à Alénya, a été inaugurée en 2022. Le tronçon allant d'Alénya à Corneilla sera utilisable en juillet prochain, la découverte d'une espèce protégée ayant retardé les travaux de passage sous la RD11.

Par ailleurs, la troisième partie du projet, reliant Corneilla-del-Vercol, Montescot et Bages, sera livrée elle aussi à l'été 2023.

Longue de 14 km, la Voie verte de l'Aguille de la mar connecte la plage nord de Saint-Cyprien au lac de la Raho. Elle s'intègre également au maillage de voies douces existantes sur le territoire Sud Roussillon.

*Coût estimé : 4,5 M€ par le Département avec participation de la Communauté de communes Sud Roussillon
Fin de chantier prévue deuxième trimestre 2023 (à l'exception du passage sous la RD 11 prévu après l'été).*

▽ ALÉNYA : LE CHANTIER DE L'AVENUE DE PERPIGNAN À VITESSE GRAND V

A l'entrée d'Alénya, en direction des caves Ecoiffier, l'avenue de Perpignan est toujours en cours de réaménagement.

Malgré les difficultés d'approvisionnement en matériaux, les délais du chantier sont tenus depuis son lancement au premier trimestre 2022. La rénovation des réseaux humides sera bientôt terminée, ce qui réduira le nombre de fuites.

Débuté en décembre par le Sydeel, l'enfouissement des réseaux secs – éclairage, électricité, téléphonie – sera prochainement terminé, avant les travaux de voirie et les aménagements paysagers et cyclables, au printemps 2023.

Des réunions de chantiers hebdomadaires permettent aux entreprises et à la Communauté de communes de maintenir le lien avec les riverains et d'adapter le chantier si besoin. Ce projet est cofinancé par la commune et la Communauté de communes.

Coût estimé : 2M€.

Fin du chantier estimée : fin 2023 – début 2024.



▽ ENTRÉE DE VILLE : RÉNOVATION DE DEUX AVENUES DE LATOUR-BAS-ELNE



Avenue d'Elne et avenue de la mer : le grand chantier de Latour-Bas-Elne, lancé en septembre 2022, se poursuivra toute l'année 2023.

Ces deux axes très fréquentés seront entièrement rénovés. Les réseaux humides et aériens vont être renouvelés, avant les travaux de voirie, prévus fin 2023.

Les réaménagements imaginés pour l'éclairage public apporteront modernité et économies d'énergie grâce aux Led.

Une modification des sens de circulation, avec une mise en sens unique d'une partie des avenues, est prévue, pour améliorer sécurité et confort pour les usagers de la route et des déplacements doux. Une voie douce dédiée et végétalisée sera créée.

*Ce chantier est cofinancé par la commune et la Communauté de communes. Coût estimé : 2M€.
Fin du chantier estimée : fin 2023 – début 2024.*

▽ LANCEMENT DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE

Le chantier de Liaison structurante durable qui reliera Alénia à Latour-Bas-Elne, via le nord-ouest de Saint-Cyprien, débutera le premier trimestre 2023. En premier lieu, une voie douce connectera Alénia à l'entrée de Saint-Cyprien, pour arriver à proximité de la déchèterie, aux Massardes.

Au deuxième trimestre, le chantier de la voie de contournement de Saint-Cyprien sera lancé, avec une prolongation routière pour tous types de véhicules. Elle partira du lotissement Les Massardes pour rejoindre la zone Las Hortes, via l'ancienne déchèterie du chemin de Charlemagne.

Pensés à la fois pour l'usage du quotidien, le développement économique et le tourisme, ces deux ouvrages se connecteront à terme à la voie du Moulin, entre Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne. Ce chantier durera jusqu'en 2024.

Planning : printemps 2023 – hiver 2024

Coût estimé : 4M€, avec des subventions d'Etat, départementales et régionales.

▽ LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE MODERNISÉE

Après une quinzaine d'années de mise en service, la déchèterie intercommunale Sud Roussillon va bénéficier d'une profonde rénovation.

En 2022, c'est l'une des plus fréquentées du département, avec environ 250 visites par jour, pour un territoire de 24 000 habitants.



En parallèle de la création d'une entrée et d'une sortie propres en sens unique pour fluidifier le trafic, le quai sera agrandi pour accueillir de nouveaux caissons aériens (Recyclerie, Eco-DDS pour les produits chimiques, extincteurs, nouveaux éco-organismes...).

D'une part le stockage des caissons va être amélioré, d'autre part un nouveau rouleau-compacteur sera en service au printemps 2023, pour optimiser le traitement et l'enlèvement des déchets.

Enfin, un nouveau lieu d'accueil sera situé à l'entrée du site. Les usagers pourront désormais voir leur carte de déchèterie délivrée sur place, sur présentation d'un

justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Cet investissement va permettre d'optimiser le tri et les coûts de fonctionnement.

Débutés en septembre 2022, les travaux vont se terminer au 1^{er} trimestre 2023. Mise en service des nouveaux caissons les semaines suivantes.

▽ INNOVATION : LA COLLECTE DES DÉCHETS PASSE À LA ROBOTISATION

Pour faire face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets, Sud Roussillon mise sur l'innovation : la mise en place d'un nouveau système de collecte robotisée, imaginé par Nord Engineering.



Celui-ci s'appliquera dans un premier temps aux points d'apport volontaire de tout le territoire. Grâce à ce système, le temps de collecte passera de 6 minutes en moyenne à 90 secondes, ce qui optimise les coûts. Un nouveau système de lavage, plus rapide et plus efficace, sera aussi instauré.

Dès le printemps 2023, les colonnes aériennes, conteneurs semi-enterrés et enterrés seront progressivement remplacés par des conteneurs spécifiques. Ceux-ci seront disponibles pour tous types de déchets, mieux pensés et plus adaptés au tri, rendant leur utilisation plus pratique pour les usagers.

La collecte robotisée débutera à l'automne sur des points de regroupement et les zones littorales.

▽ DÉBUT DES TRAVAUX POUR LE SENTIER DU LITTORAL « FRANCE VUE SUR MER »

Au cœur de l'opération France vue sur mer, soutenue par l'Etat, France Relance et le Cerema, un tout nouveau sentier du littoral va voir le jour au sud de la plage de Saint-Cyprien.

Ce sentier de 3 mètres de large sera un espace exclusif, essentiellement réservé aux piétons et coureurs. Il sera constitué de matériaux naturels (sable stabilisé, gravillons et platelage bois) et entièrement arboré et végétalisé, afin de favoriser les îlots de fraîcheur. Le tracé part du pont tournant, en longeant le bord de quai de la lagune.

Le parking de cette zone sera réorganisé, avec des places matérialisées. Puis, le sentier contourne les Bulles de mer, toujours sur du revêtement naturel, pour passer entre le cordon dunaire et les habitations, sans dénaturer les espaces naturels ni les copropriétés. La protection de ce cordon et des plages ne sera pas perturbée.

A proximité de l'impasse Donizetti, le sentier France vue sur mer rejoint la voie Méditerranée à Vélo – EuroVélo 8 et le maillage existant de Sud Roussillon.

*Coût estimé : 500 000 €, cofinancé à hauteur de 210 00 € par l'Etat, France Relance et le Cerema
Travaux prévus de mi-janvier à mai 2023.*



▽ DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN PROJET

Afin de réduire ses consommations énergétiques, Sud Roussillon a mis à l'étude depuis plusieurs années des projets d'équipement en panneaux photovoltaïques. En 2023, plus de 700 m² de panneaux devraient être installés à la piscine Espace Aquasud, pour l'usage du bâtiment.

Les locaux de la Communauté de communes seront concernés par la pose d'ombrières sur le parking du personnel ou à la Pépinière d'entreprises intercommunale, participant à l'autoconsommation de ces sites. L'ensemble de ces actions pourra être accompagné en 2023 d'une réfection de l'isolation des bâtiments.



▽ 400 ARBRES PLANTÉS LE LONG DE LA RD612

C'est le premier des projets de renaturation mené par la Communauté de communes Sud Roussillon : entre janvier et février 2023, plus de 400 arbres seront plantés le long de la RD612, entre Elne et l'entrée de ville de Saint-Cyprien. Cette opération concerne un tronçon de route de 1,6 km, traversé par une voie douce du Département. Tout en préservant le panorama sur le Canigou ou les Albères, ces plantations favorisent la biodiversité et la fraîcheur. Elles isolent de la route les usagers de la voie douce.

180 écoliers du territoire participeront à cette opération verte en plantant leur arbre.

Différentes espèces sont concernées, parmi lesquelles le chêne vert, l'albizia, le micocoulier occidental, le copalme d'Amérique ainsi que des arbres fruitiers tels que les cerisiers, pêchers, abricotiers, oliviers ou encore figuiers. Seront également disposés des arbustes, des prairies fleuries ou des plantes.

Coût estimé : 250 000 €

Prévu : février-mars 2023



III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022

III - 1 - LA FISCALITÉ

III-1.1 SIMULATION DE LA TEOM 2023

Produit TEOM 2022 = 5 829 445 €

Rappel :

Evolution du produit TEOM depuis la prise de compétence par Sud Roussillon :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
4 412 419	4 504 417	4 629 643	4 686 591	4 812 787	4 980 008	5 101 866	5 595 718	5 829 445

Historique des taux de TEOM :

Secteurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sédentaire	11.70	11.70	11.70	11.70	13.00	13.00	13.00
Saisonnier	13.90	13.90	13.90	13.90	14.50	14.50	14.50

Hypothèses de travail retenues = Bases TEOM 2023 prévisionnelles fournies par les services fiscaux

	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023
Latour Bas Elne	3 489 234	3 525 757	3 652 165	3 908 877
Saint-Cyprien (secteur saisonnier)	14 479 153	14 621 115	15 489 635	16 435 639
Saint-Cyprien (secteur sédentaire)	13 752 968	13 849 803	14 118 178	15 369 472
Alénya	3 777 937	3 802 204	3 933 669	4 207 881
Corneilla Del Vercol	2 005 128	2 152 541	2 323 493	2 503 883
Montescot	1 393 399	1 402 971	1 451 675	1 553 621
Théza	1 985 301	2 002 538	2 085 801	2 243 034
TOTAL	40 883 120	41 356 929	43 054 616	46 222 407

▽ REPARTITION DU PRODUIT 2023

📖 Base secteur sédentaire 🗨 29 786 768 x 13 % = 3 872 280 €

📖 Base secteur saisonnier 🗨 16 435 639 x 14.50 % = 2 383 168 €

Soit une TEOM 2023= 6 255 448 € soit + 426 003 € à taux constants

III-1.2 LA GEMAPI

La taxe GEMAPI a été instaurée en 2017.

- GEMAPI 2017 = 21 935 Hab (pop INSEE) X 20 € = **438 700 €**
- GEMAPI 2022 = 717 480 € (dont 240 000 € versés au Syndicat du Réart).
- La population de référence n'est pas l'INSEE mais la DGF soit 36 061 habitants en 2022.
- GEMAPI 2023 proposée = 36 061 X 20 = **721 220 €** (soit + 3 740 € / 2022)

Les travaux en cours et à venir :

- Les digues du Réart : 2 tranches pour un total de 8 M€ (fin 2021-2023)

Subvention Etat = 2 M€

Subvention Région = 1,6 M€

Subvention FEDER (à confirmer) = 1,6 M€

Soit un total de 2,8 M€ restant à financer ou 4,4 M€ en l'absence de FEDER

Sud Roussillon participe à hauteur de 25% soit entre 700 000 € et 1,1 M€.

- Le nettoyage de l'agouille de la mar (atterrissements et autres) : 1 M€



IV LA DETTE 2023

IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes au 1 ^{er} Janv	12 530 119	13 332 395	12 265 542	11 784 511	10 797 462	9 787 152	11 182 822
Annuités	1 392 042	1 557 239	1 354 863	1 378 840	1 333 075	1 433 363	1 501 800
Frais financiers	453 132	465 119	400 646	404 139	346 137	347 536	324 341
Remboursemt Capital	938 910	1 092 120	954 217	974 701	986 938	1 085 827	1 177 459

IV - 2 - BUDGET EAU

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes au 1 ^{er} Janv	5 295 664	6 360 375	5 920 360	6 479 741	6 974 320	6 424 266	6 840 060
Annuités	622 426	638 230	620 796	675 992	743 425	758 984	771 315
Frais financiers	187 276	198 821	180 919	182 922	178 628	170 269	153 779
Remboursemt Capital	435 149	439 409	439 877	493 070	564 797	588 715	617 536

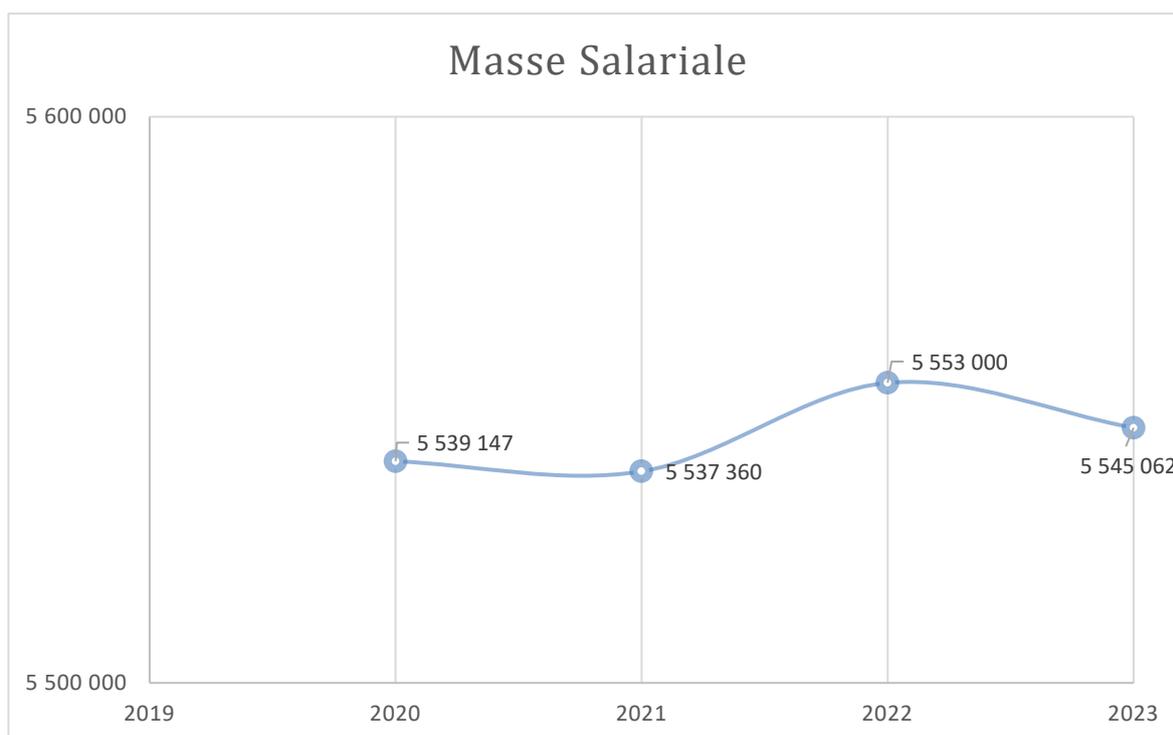
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes au 1 ^{er} Janv	7 593 437	7 431 798	8 363 244	7 720 286	7 578 146	6 909 082	6 791 705
Annuités	989 620	810 262	878 862	860 607	857 462	829 842	804 677
Frais financiers	244 689	244 017	239 008	228 011	200 546	198 800	173 054
Remboursemt Capital	744 932	566 245	639 854	632 595	656 916	631 042	631 624

V LE BILAN 2022

V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2022

	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
EAU	757 494	659 568	1 165 656	1 450 228
ASSAINISSEMENT	286 368	502 434	144 895	49 807
BUDGET GENERAL	1 023 780	507 221	1 305 390	2 332 738
BUDGET GEMAPI	325 376	215 002	333 251	337 477
TOTAL	2 393 018	1 884 225	2 949 192	4 170 250



V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2022

Un document récapitulatif par commune, fourni chaque année, permet un suivi au fil de l'eau.

L'avancement des travaux et une consommation des crédits équitables sont ainsi mieux appréhendés.

L'enveloppe totale est de 31 M€.

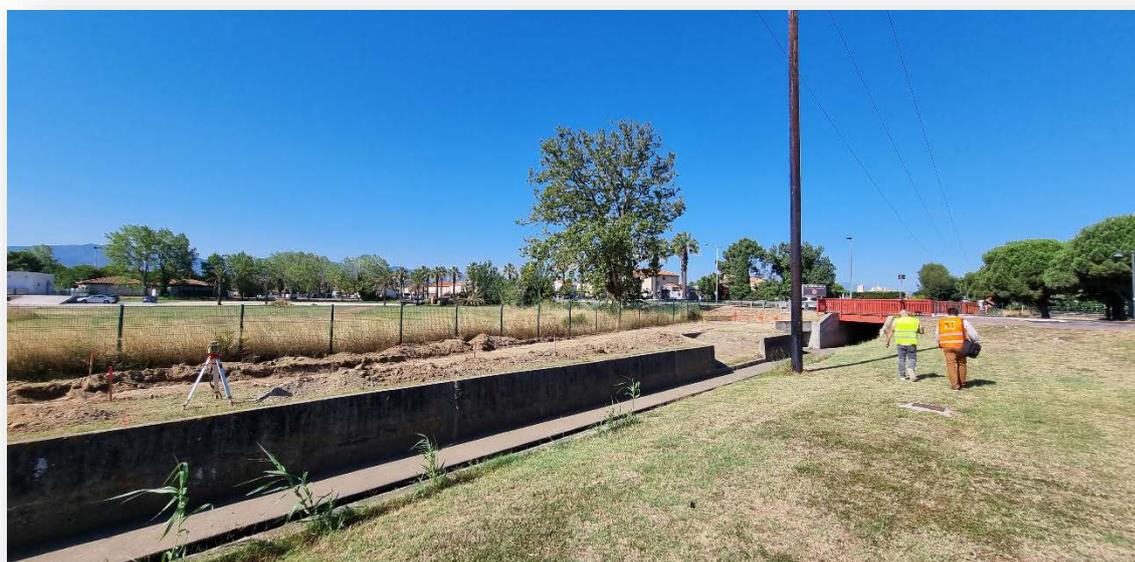
	TOTAL 2020-2026	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	% total	% théorique
Equipements communs	6 000 000,00	836 255,82	779 300,38	1 863 065,91	57,98 %	50 %
Sentiers	AAP + voie verte		401 757,91	104 171,18		
Alénia	2 540 000,00	314 892,33	201 142,05	833 546,88	53,13 %	50 %
Corneilla-del-vercol	1 340 000,00	162 002,36	61 406,32	45 741,52	20,09 %	50 %
Latour-Bas-Elne	2 545 831,00	514 939,65	366 475,39	675 144,07	61,14 %	50 %
Montescot	982 343,00	349 172,01	141 212,09	29 051,14	52,88 %	50 %
Saint-Cyprien	16 322 600,00	1 977 896,37	809 486,88	1 839 208,46	28,34 %	50 %
Théza	1 269 226,00	104 210,89	42 332,28	27 695,71	13,73 %	50 %
TOTAL (sans sentiers)	31 000 000,00	4 259 369,43	2 401 355,39	5 313 453,69	18,33 %	50 %



V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2022)

▽ BUDGET GÉNÉRAL

Op°	Libellé de l'opération	Liquidé 2022	Restes à réaliser
22	Sentiers multi usage	0,00	0,00
24	Matériel informatique et bureau	159 657,02	2 687,03
26	Matériel OM	194 139,07	24 454,60
41	Rénovations batiments	671 242,70	311 390,91
42	Voiries	822 455,34	221 645,14
48	Aire de grand passage	0,00	145 322,86
51	Matériel divers	36 338,30	1 276,07
52	Logement social	0,00	39 410,00
72	Véhicules	352 114,00	117 027,32
77	Ave du Roussillon St Cyprien	0,00	132 809,05
78	Développement durable -éco énergie	184 684,64	218 382,70
81	Réserv. fonc. future zone d'act. CDV	0,00	25 000,00
83	Colonnes enterrées	25 609,50	23 690,35
84	Sentiers RD40	0,00	5 923,57
85	Sentiers voie verte	14 773,60	373 720,17
86	VRD équipements publics	0,00	102 850,02
87	Photovoltaïques piscine	0,00	258 096,00
90	Fds de concours voirie Montescot	0,00	20 000,00
91	Rénovation déchetterie	337 968,80	457 891,20
92	Liaison structurante et voies douces	53 538,00	3 314 082,00
93	Fds de concours voirie Théza	0,00	15 000,00
94	Avenue de perpignan Alenya	106 541,81	563 458,19
95	Sentier Corneilla - Théza	0,00	1 050 000,00
96	Centre Bourg LBE	113 031,31	456 968,69
97	Collecte robotisée	0,00	2 000 000,00
98	Sentier canal d'Elne à St Cyprien	9 135,00	1 990 865,00
99	Création nouveaux bureaux Sud Rou	45 727,40	736 272,60
	TOTAL	3 126 956,49	12 608 223,47



▽ BUDGET EAU

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2022	Restes à réaliser
30	Réseaux Saint Cyprien	587 781,44	595 934,06
32	Réseaux Alénya	385 213,00	231 506,24
33	Réseaux Latour Bas Elne	356 172,41	109 087,55
39	Forages	5 490,00	200 229,53
41	Réseaux Corneilla	10 332,00	98 754,53
42	Réseaux Montescot	10 397,00	80 250,37
44	Réseaux Théza	10 430,00	21 943,83
45	Equipements intercommunaux	45 309,55	107 628,78
46	Interconnexion Corneilla Théza	58 526,50	85 523,24
	TOTAL	1 469 651,90	1 530 858,13

▽ BUDGET ASSAINISSEMENT

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2022	Restes à réaliser
26	Réseaux Saint Cyprien	125 842,05	331 286,67
28	Réseaux Alénya	236 306,72	108 208,39
29	Réseaux Latour Bas Elne	128 153,44	15 856,90
35	Remise en état station de relevage	44 184,64	56 992,28
42	Réseaux Corneilla	0,00	28 100,00
43	Réseaux Montescot	0,00	8 247,51
44	Réseaux Théza	0,00	15 316,40
45	Equipements intercommunaux	55 732,75	15 113,09
46	Réseaux montescot	39 650,00	170 663,93
	TOTAL	629 869,60	749 785,17

▽ BUDGET GEMAPI

Chapitre	n° et libellé compte	Liquidé 2022	Restes à réaliser
204	2041511 subventions	0,00	0,00
23	2315 installations, matériel	42 339,48	583 327,95
	TOTAL	42 339,48	583 327,95

p



VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL



▽ OPÉRATION N°024 : MATÉRIEL INFORMATIQUE

BP 2022 : 162 344,05 €

Réalisé en 2022 : 159 657,02 €

▽ OPÉRATION N°026 : MATÉRIEL OM

BP 2022 : 218 593,67 €

Réalisé en 2022 : 194 139,07 €

▽ OPÉRATION N°041 : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

BP 2022 : 982 633,61 €

Réalisé en 2022 : 671 242,70 €



▽ OPÉRATION N°042 : VOIRIE

BP 2022 : 1 044 100,48 €

Réalisé en 2022 : 822 455,34 €

▽ OPÉRATION N°048 : AIRE DE GRAND PASSAGE

BP 2022 : 145 322,86 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ OPÉRATION N°051 : MATERIEL DIVERS

BP 2022 : 37 614,37 €

Réalisé en 2022 : 36 338,30 €

▽ **OPÉRATION N°072 : VEHICULES**

BP 2022 : 469 141,32 €

Réalisé en 2022 : 352 114,00 €



▽ **OPÉRATION N°077
AVENUE DU ROUSSILLON**

BP 2022 : 132 809,05 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ **OPÉRATION N°078 : DÉVELOPPEMENT DURABLE
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

BP 2022 : 403 067,34 €

Réalisé en 2022 : 184 684,64 €



▽ **OPÉRATION N°081 : RESERVE FUTURE ZONE CORNEILLA**

BP 2022 : 25 000,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ **OPÉRATION N°083 : COLONNES ENTERREES**

BP 2022 : 49 299,85 €

Réalisé en 2022 : 25 609,50 €

▽ **OPÉRATION N°084 : SENTIERS RD 40**

BP 2022 : 5 923,57 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ **OPÉRATION N°085 : SENTIERS VOIE VERTE**

BP 2022 : 388 493,77 €

Réalisé en 2022 : 14 773,60 €

▽ **OPÉRATION N°086 : VRD EQUIPEMENTS PUBLICS**

BP 2022 : 102 850,02 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ OPÉRATION N°087 : PHOTOVOLTAIQUE PISCINE

BP 2022 : 258 096,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ OPÉRATION N°090 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE MONTESCOT

BP 2022 : 20 000,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ OPÉRATION N°091 : RENOVATION DECHETERIE

BP 2022 : 795 860,00 €

Réalisé en 2022 : 337 968,80 €

▽ OPÉRATION N°092 : LIAISON STRUCTURANTE / VOIES DOUCES

BP 2022 : 3 337 620,00 €

Réalisé en 2022 : 53 538,00 €

▽ OPÉRATION N°093 : FONDS DE CONCOURS VOIRIE THEZA

BP 2022 : 15 000,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €



▽ OPÉRATION N°094 : AVENUE DE PERPIGNAN ALENYA

BP 2022 : 670 000,00 €

Réalisé en 2022 : 106 541,81 €



▽ OPÉRATION N°095 : SENTIER CORNEILLA THEZA

BP 2022 : 1 050 000,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ OPÉRATION N°096 : CENTRE BOURG LATOUR-BAS-ELNE

BP 2022 : 570 000,00 €

Réalisé en 2022 : 113 031,31 €

▽ OPÉRATION N°097 : COLLECTE ROBOTISEE

BP 2022 : 2 000 000,00 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ **OPÉRATION N°098 : SENTIER CANAL D'ELNE SAINT-CYPRIEN**

BP 2022 : 2 000 000,00 €

Réalisé en 2022 : 9 135,00 €

▽ **OPÉRATION N°099 : CREATION NOUVEAUX BUREAUX SUD ROUSSILLON**

BP 2022 : 782 000,00 €

Réalisé en 2022 : 45 727,40 €



VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU

▽ **OPÉRATION N°030 : RÉSEAUX SAINT-CYPRIEN**

BP 2022 : 1 183 715,50 €

Réalisé en 2022 : 587 781,44 €



▽ **OPÉRATION N°032 : RÉSEAUX ALÉNYA**

BP 2022 : 616 719,24 €

Réalisé en 2022 : 385 213,00 €

▽ **OPÉRATION N°033 :
RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE**

BP 2022 : 465 259,96 €

Réalisé en 2022 : 356 172,41 €

▽ **OPÉRATION N°039 : FORAGES**

BP 2022 : 205 719,53 €

Réalisé en 2022 : 5 490,00 €

▽ **OPÉRATION N°041 : RESEAUX CORNEILLA-DEL-VERCOL**

BP 2022 : 109 086,53 €

Réalisé en 2022 : 10 332,00 €

▽ **OPÉRATION N°042 : RESEAUX MONTESCOT**

BP 2022 : 90 647,37 €

Réalisé en 2022 : 10 397,00 €



▽ **OPÉRATION N°044 : RESEAUX THEZA**

BP 2022 : 32 373,83 €
Réalisé en 2022 : 10 430,00 €

▽ **OPÉRATION N°045 :
EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX**

BP 2022 : 152 938,33 €
Réalisé en 2022 : 45 309,55 €

▽ **OPÉRATION N°046 :
INTERCONNEXION CORNEILLA-DEL-VERCOL THEZA**

BP 2022 : 144 049,74 €
Réalisé en 2022 : 58 526,50 €



VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT



▽ **OPÉRATION N°026 : RÉSEAUX-SAINT CYPRIEN**

BP 2022 : 457 128,72 €
Réalisé en 2022 : 125 842,05 €

▽ **OPÉRATION N° 028 : RÉSEAUX ALÉNYA**

BP 2022 : 344 515,11 €
Réalisé en 2022 : 236 306,72 €

▽ **OPÉRATION N°029
RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE**

BP 2022 : 144 010,34 €
Réalisé en 2022 : 128 153,44 €

▽ **OPÉRATION N°035 : REMISE EN ETAT STATIONS DE RELEVAGE**

BP 2022 : 101 176,92€
Réalisé en 2022 : 44 184,64 €

▽ **OPÉRATION N°042 : RESEAUX CORNEILLA**

BP 2022 : 28 100,00 €
Réalisé en 2022 : 0 €



▽ **OPÉRATION N° 043 : RÉSEAUX MONTESCOT**

BP 2022 : 8 247,51 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ **OPÉRATION N° 044 : RÉSEAUX THÉZA**

BP 2022 : 15 316,40 €

Réalisé en 2022 : 0 €

▽ **OPÉRATION N° 045 :
EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX**

BP 2022 : 70 845,84 €

Réalisé en 2022 : 55 732,75 €

▽ **OPÉRATION N° 046 : RESEAUX MONTESCOT**

BP 2022 : 210 313,93 €

Réalisé en 2022 : 39 650,00 €



VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI

▽ **OPÉRATION N°023 : INSTALLATION MATERIEL**

BP 2022 : 625 667,73 €

Réalisé en 2022 : 42 339,48 €



VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON

VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL

	Budget Primitif 2022 + DM	Compte Administratif 2022
Charges à caractère général	2 457 200	2 418 364.88
Charges de personnel	5 553 000	5 545 062.12
Autres charges de gestion courante (SYDETOM 66)	1 780 000	1 577 767.08
Attribution de compensation	1 096 278	1 096 278
Intérêts des emprunts	380 000	338 254.65
Dotations aux amortissements	2 400 000	2 378 074.88
FNGIR	4 822 078	4 822 078

TOTAL DEPENSES 18 175 879.61 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 18 617 371.50 €

VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU

	Budget Primitif 2022+ DM	Compte Administratif 2022
Charges de gestion courante	2 148 100	2 108 562.61
Remboursement rémunérations au budget général	580 000	555 077.26
Créances Irrécouvrables	50 000	43 685.71
Intérêts des Emprunts	200 000	170 268.87
Charges Exceptionnelles	16 000	10 320.85
Dotations aux amortissements et provisions	748 000	644 131

TOTAL DEPENSES 3 532 046.30 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 3 030 349.28 €

VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Budget Primitif 2022 + DM	Compte Administratif 2022
Charges de gestion courante	217 500	171 263.92
Remboursement rémunérations au budget général	350 000	346 100.33
Redevance concession	1 760 000	1 749 459.38
Intérêts des emprunts	220 000	198 800.45
Dotations aux amortissements	700 000	616 459.52

TOTAL DEPENSES 3 082 083.60 €

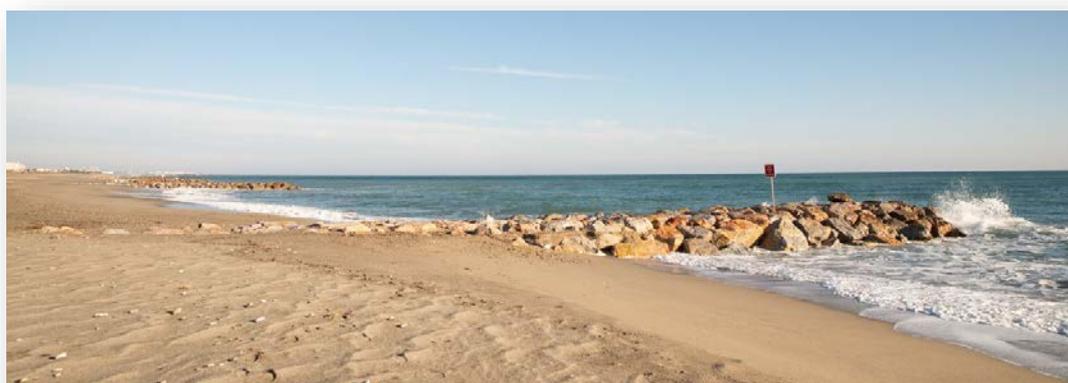
*Le total de la section de fonctionnement est de 3 162 233.02 €

VII - 4 - LE BUDGET DE LA GEMAPI

	Budget Primitif 2022 + DM	Compte Administratif 2022
Charges à caractère général	56 500	27 772.80
Charges de personnel	80 000	79 981.71
Subventions organismes publics	240 000	239 592.56
Dotations aux amortissements	50 000	32 642.96

TOTAL DEPENSES 379 990.03 €

*Le total de la section de fonctionnement est de 383 302.03 €



VII - 5 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2022

▽ EFFECTIF AU 31/12/2022

STATUT	NOMBRE D'AGENTS	Equivalent Temps Plein
ELU	14	14
NON-TITULAIRE	32	30.71
STAGIAIRE	3	3
TITULAIRE	96	94.77

Nombre d'agents dans l'établissement : 145

▽ ABSENTEISME ANNEES 2021/2022

TYPE D'ABSENCES	NOMBRE D'AGENTS		NOMBRE DE JOURS	
	2021	2022	2021	2022
MALADIE ORDINAIRE	48	75	1 605.50	1 247
ACCIDENT DU TRAVAIL	8	13	299	255
CONGE DE LONGUE DUREE	2	2	730	730
CONGE DE LONGUE MALADIE	0	1	0	207

▽ TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail annuel des agents était de 1 593 heures* en 2022. Pour rappel, le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 fixe le temps de travail à 1 607 heures par an.

*Délibération du bureau du 8 juillet 2020 : Fin des dérogations à la durée hebdomadaire du travail (article 47 de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique n°2009-828 du 6 août 2019)

▽ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

FONCTIONNAIRES	TRAITEMENTS INDICIAIRES DONT NBI	BONIFICATION INDICIAIRE	PRIME ANNUELLE	REGIME INDEMNITAIRE
TOTAL	2 270 220	17 399	81 450	638 142

▽ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Santé : participation employeur par mois : catégorie A : 15€, catégorie B : 20€, catégorie C : 40 €
- ✓ Prévoyance : participation employeur par mois : toutes catégories : 15€

	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE	CATEGORIE A NOMBRE D'AGENT	CATEGORIE B NOMBRE D'AGENT	CATEGORIE C NOMBRE D'AGENT	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES
<u>SANTE</u> : MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE SANTE	33 620	7	6	72	85
<u>PREVOYANCE</u> : COUVERTURE PERTE DE SALAIRE : MALADIES, ACCIDENTS, INVALIDITE	13 245	4	7	67	78

▽ ADHÉSION AU CNAS

- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme national qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents. Le CNAS propose de nombreux services dans différents domaines : vacances, culture et loisirs, sport, famille, solidarité, logement...
- ✓ La cotisation acquittée uniquement par la collectivité s'est élevée à 27 277 euros pour l'année 2022 et a concerné 133 agents.

▽ BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2022

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 71
- ✓ Montant total des prestations versées : 15 558€

▽ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2021

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 69
- ✓ Montant total des prestations versées : 16 429€

▽ RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2020

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 81
- ✓ Montant total des prestations versées : 15 857€

▽ INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS 2022

Elus	Fonction	Total indemnités perçues avant PAS (prélèvement à la source)
Andrault Dominique	Vice-président	6 464,47
Berdaguer Eliane	Conseiller communautaire	3 232,85
Bonneau François	Vice-président	5 918,94
Del Poso Thierry	Président	25 883,08
Lissarre Valérie	Conseiller communautaire	3 232,85
Magdalou Jean-André	Vice-président	5 918,94
Manas Christophe	Vice-président	5 967,96
Olive Robert	Vice-président	6 464,47
Pineau Nathalie	Vice-président	6 464,47
Roge Pierre	Conseiller communautaire	3 232,85
Romeo Jean	Vice-président	6 464,47
Sala Louis	Vice-président	6 464,47
Soldà Thierry	Conseiller communautaire	3 232,85
Thibaut Jean-Jacques	Vice-président	5 219,40

VII - 6 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les obligations des collectivités en matière d'égalité femmes/hommes

1) LE RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE

1.1. Principe

L'ensemble des collectivités doivent élaborer un rapport de situation comparée qui fait partie intégrante de leur rapport social unique (RSU).

1.2. Contenu

Le rapport comporte notamment des données chiffrées relatives :

- au recrutement,
- à la formation,
- au temps de travail,
- à la promotion professionnelle,
- aux conditions de travail,
- à la rémunération,
- à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

2) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

2.1. Principe

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

2.2. Contenu

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

-  Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sont notamment reprises les données du rapport de situation comparée.

Il comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées et décrit les orientations pluriannuelles.

Ce bilan et ces orientations concernent notamment :

- les rémunérations et les parcours professionnels,
- la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation,
- la mixité dans les filières et les cadres d'emploi,
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de harcèlement.

✚ Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.

Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin et recense les ressources mobilisées à cet effet.

3) RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2022

132 agents dont 33 femmes

▽ Indicateurs quantitatifs

✚ % des hommes et des femmes par filière et catégorie :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	13 %	87 %
Filière technique :	91 %	9 %
Filière sportive :	40 %	60 %
Catégorie A	60 %	40 %
Catégorie B	55 %	45 %
Catégorie C	78 %	22 %

✚ Part des hommes et de femmes dans les derniers recrutements par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie C	6	4
Catégorie B	0	1
Catégorie A	0	1

✚ Part des hommes et des femmes cadres A par filière :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	1	4
Filière technique :	4	0
Filière sportive :	1	0

✚ Part des hommes et des femmes en situation de direction et responsable de service :

	Hommes	Femmes
Direction	2	0
Chefs de service	6	2

✚ Nombre de jours de formation pour les hommes et les femmes :

Hommes	Femmes
477	70

✚ Répartition hommes/femmes sur type d'emploi :

	Hommes	Femmes
Titulaires	80	23
Contractuels de droit public	9	8
Contractuels de droit privé (contrats aidés)	10	2

✚ Répartition hommes/femmes selon la durée du travail :

	Hommes	Femmes
Temps non complet	0	1
Temps partiel	1	2

✚ Répartition hommes/femmes des avancements de grade et promotion interne :

	Hommes	Femmes
Avancements de grade :	7	3
Promotion interne :	5	1

✚ Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie :

	Hommes	Femmes	Ecart
Catégorie A	4 456 €	2 609 €	41%
Catégorie B	2 093 €	1 641 €	21%
Catégorie C	1 833 €	1 534 €	16%

✚ Nombre d'agents hommes/femmes ayant pris un congé parental, adoption et autres congés liés à la vie de famille :

Hommes	Femmes
26	14

▽ Assemblée délibérante

✚ % d'élus au sein de l'assemblée délibérante :

Hommes	Femmes
51	49

✚ % d'élus au sein de l'exécutif :

Hommes	Femmes
78	22

4) LE RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Fonction publique territoriale et inégalités professionnelles :

Le statut du fonctionnaire réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé mais pas totalement.

En 2019, l'écart de salaire net mensuel recalculé pour un équivalent temps plein entre un homme et une femme travaillant dans la fonction publique territoriale était de 13.90% contre 16.60% dans le secteur privé.

Ces différences de salaire sont en grande partie dues à deux facteurs principaux : la faible mixité des filières et le plafond de verre pour décrire la stagnation des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle à partir d'un certain niveau de responsabilités.

▽ Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale

Conformément au décret n°2020-528 du 4 mai 2020, la Communauté de Communes Sud Roussillon a établi un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle. Ce plan d'action 2022-2025 a été présenté au Comité Technique lors de la séance du 30 juin 2022.

Il prévoit :

- De renforcer la démarche égalité F-H dans sa politique de recrutement, de rémunération, de gestion des carrières, de favoriser la mixité des métiers.
- De mettre en œuvre une politique de communication et de sensibilisation pour lutter contre toutes les formes de comportements et de violences sexistes par la sensibilisation des encadrants et des agents en travaillant sur les mentalités et sur les stéréotypes, mais aussi par la mise en place d'un dispositif de signalement.
- De favoriser l'articulation vie privée/vie professionnelle. L'instauration d'une badgeuse pour les services administratifs offre ainsi une certaine souplesse d'organisation du travail aux agents féminins principalement concernés.

Un effort continue à être fait dans le domaine de la communication.

▽ Communication interne :

- Mise en valeur des personnels féminins dans les vidéos de TVCAT et les vidéos réalisées en interne, diffusées sur les réseaux sociaux, le magazine, le site internet.
- Création et impression d'une banderole de portraits de tous les agents à l'occasion des 30 ans de Sud Roussillon, mise en valeur des personnels.

▽ Communication externe et événementielle :

- Première publication en écriture inclusive sur les réseaux sociaux.
- Participation et mise en valeur des élu(e)s et personnels féminins de l'intercommunalité au sein de l'évènement Run My UPVD (vidéos, photos, publications sur les réseaux sociaux et publication dans le magazine intercommunal).
- Organisation des Foulées de Sud Roussillon, 3 courses avec parcours mixtes mais tableau féminin/masculin. Création d'un maillot féminin spécifique. Pour les vidéos de la course, participation de modèles féminins aux côtés des coureurs hommes avec une attention particulière portée au fait que les femmes courent autant que les hommes sur les images. Pour les récompenses, mise à égalité des bons

d'achat offerts aux gagnants des courses masculines et féminines. Mise en valeur au même niveau des bénévoles et des prestataires féminins et masculins.

Pour la conception des sites internet des Foulées de Sud Roussillon et de l'Hôtel d'entreprises Ambition Sud Roussillon, les images d'illustration ont été choisies pour mettre en valeur au même titre les personnels féminins, les participantes, les prestataires et les acteurs économiques.

Pour les 30 ans de Sud Roussillon, choix d'une animatrice plutôt qu'un animateur pour équilibrer après le choix d'un animateur pour les 2^{ème} Foulées de Sud Roussillon.

Choix de couleurs neutres et non genrées pour les objets promotionnels et les lots de la course les Foulées de Sud Roussillon et les 30 ans de Sud Roussillon, particulièrement à destination des publics d'enfants.

Les compétences spécifiques (voirie, espaces verts, eau assainissement, déchets) de la Communauté de Communes Sud Roussillon ne permettent pas de mettre en place sur le territoire des politiques spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.



VII - 7 - COMMUNICATION

▽ 30 ANS SUD ROUSSILLON



▽ 2ème ÉDITION RUN MY UPVD

▽ 2ème ÉDITION LES FOULÉES DE SUD ROUSSILLON

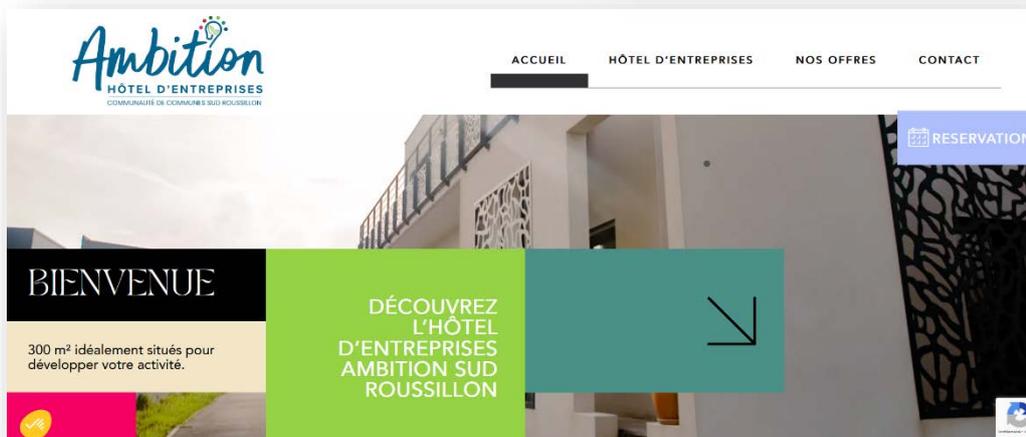
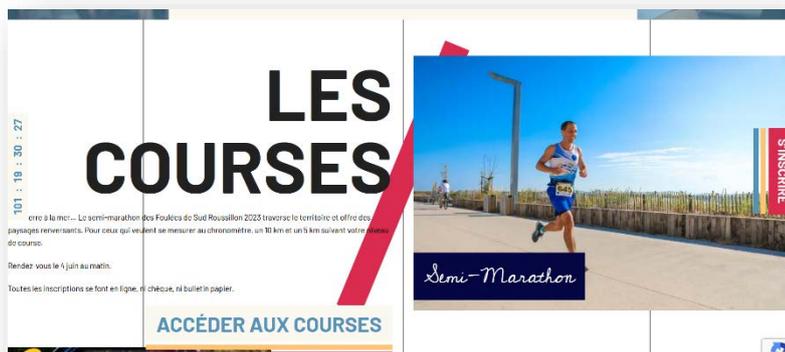


▽ LANCEMENT SITE INTERNET COURSE LES FOULEES

www.lesfoulees-sudroussillon.fr

▽ LANCEMENT SITE INTERNET HOTEL D'ENTREPRISES AMBITION

www.ambition-sudroussillon.fr



▽ RESEAUX SOCIAUX

Lancement d'une page LinkedIn et de deux chaînes YouTube

